

Nucléaire : l'Inde et la France négocient

#Fait du jour

Transcription

Sylvie Berruet :

Le président français, Adrien, qui vient de terminer une visite d'État de trois jours en Inde.

Adrien Delgrange :

Hier, François Hollande, a partagé son « espoir de voir se conclure d'ici la fin de l'année » les négociations sur la vente de réacteurs nucléaires à l'Inde. Au nombre de six, six réacteurs nucléaires de type EPR, de dernière génération, construits par l'entreprise française Areva.

Seulement, depuis le début des négociations en 2009, la situation a changé car le prix des autres sources d'énergie a fortement baissé, ce qui pourrait compromettre la vente de la puissante centrale nucléaire, la plus puissante centrale nucléaire du monde.

La correspondance en Inde de Sébastien Farcis.

Sébastien Farcis :

Areva fait face à de nombreux obstacles depuis six ans : une partie des agriculteurs de la zone côtière de l'ouest de l'Inde, où devrait être située la future centrale, sont farouchement opposés à la vente de leurs terres.

Ce site se situe également en bordure d'une zone sismique à haut risque, ce qui pourrait être très dangereux. Mais c'est maintenant sur le prix que le projet est fragilisé. Le coût estimé de la construction a augmenté. Et dans un contexte de baisse du tarif des hydrocarbures et des énergies renouvelables, le projet de l'EPR devient moins compétitif.

C'est l'analyse d'Amit Bhandari, spécialiste des énergies au centre de recherches Gateway House.

Amit Bhandari :

Pour les réacteurs d'Areva qui sont en cours de construction, le coût est d'environ 6 millions de dollars par mégawatt installé. Cela revient trop cher, comparé aux autres centrales nucléaires, aux centrales à charbon, comparé au gaz mais aussi maintenant comparé à l'énergie solaire maintenant. Économiquement, cette option est donc totalement obsolète.

Sébastien Farcis :

Areva, déjà très endettée, devra donc réduire ses prix si elle veut rester compétitive. Mais même dans ce cas, il faudra encore que des assureurs, ou l'État, se porte garant. Car l'Inde compte l'une des lois les plus sévères sur la responsabilité. Et l'entreprise française pourrait être poursuivie et payer d'importantes indemnités en cas d'accident.

Sébastien Farcis, New Delhi, RFI.